Année scolaire 2022 - 2023

Livret d'accueil

Mon entrée à l'école maternelle

Ecole des Vignes
14 rue de l'école
49 400 DISTRÉ

Téléphone : 02-41-50-73-13
Mail : ce.0491868p@ac-nantes.fr

L'Ecole des Vignes se veut accueillante pour que chaque enfant y trouve sa place et ancrée dans son territoire pour que l'appellation « école communale » y forge tout son sens. Nous, élus, faisons le maximum pour que notre école soit un atout pour ceux qui ont la chance d'y passer leur scolarité, avec la volonté d'en faire, avec l'équipe enseignante, une école adaptée pour les enfants d'aujourd'hui et une école renouvelée pour ceux de demain. Alors, puisque notre école a une connotation viticole, espérons que nos élèves gardent le meilleur souvenir de ce terroir de savoir, de celles et ceux qui l'auront entretenu et qu'adultes, dans le métier qu'ils auront choisi qu'ils soient, grâce à notre ECOLE DES VIGNES DE DISTRÉ, les meilleurs de leur cuvée.

Monsieur Eric TOURON
Maire de Distré

Bienvenue

Votre enfant entre à l'école des Vignes pour sa première année de scolarisation.

N'hésitez pas à feuilleter ce livret avec lui afin de le familiariser avec les lieux et les activités qu'il découvrira petit à petit.

Avant la rentrée, parlez-lui de l'école. Rappelez-lui ce qu'il a vu lors de sa visite.

Je me tiens à votre disposition, pour tout renseignement, pour toute information, pour toute visite complémentaire.

La directrice
Sylvie BOUILLLARD

Organisation de la scolarité de votre enfant

Depuis septembre 2019, la scolarisation des enfants de 3 ans est obligatoire.

L'école maternelle se déroule sur 4 ans : Toute Petite Section → Petite Section → Moyenne Section → Grande Section.

Ensuite, votre enfant entre à l'école élémentaire qui se déroule sur 5 ans : CP → CE1 → CE2 → CM → CM2.

Les enseignements se déroulent sur une durée de 24 heures hebdomadaires réparties sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi), 36 semaines par an.

L'entrée à l'école maternelle

Votre enfant a déjà beaucoup appris avec vous. A l'école, il apprendra d'autres choses en jouant avec ses camarades, en manipulant, en découvrant et expérimentant de nombreuses activités variées.

En inscrivant votre enfant à l'école maternelle, vous vous engagez à une fréquentation régulière. Cette régularité est importante pour son adaptation au rythme de l'école et pour ses apprentissages.

Pendant la journée, il va travailler avec une maîtresse ou un maître et une ATSEM (Agent Territorial spécialisé des Ecoles Maternelles).

C'est la Mairie de Distré qui est chargée des inscriptions. Les enfants vivant sur la commune sont prioritaires pour être accueillis à l'école des Vignes.

Prenez rendez-vous auprès du secrétariat au 02-41-50-28-50 pour finaliser l'inscription. Pensez à vous munir :

- du livret de famille
- du carnet de santé
- d'un justificatif de domicile

Ensuite, prenez rendez-vous auprès de la directrice afin de visiter les locaux et de vous informer de l'organisation de l'école.

N'hésitez pas à poser les questions afin de vous familiariser avec cette nouvelle organisation que votre enfant va apprendre à connaître.

Bâtiment maternelle (Petite Section – Moyenne Section)

Les documents à prévoir pour l'entrée à l'école

1) La fiche de renseignements :

Cette fiche vous sera remise à la rentrée : rapportez-la rapidement complétée ou modifiée et signée.

Précisez bien les personnes qui sont autorisées à venir chercher votre enfant.

Pensez également à nous signaler tout changement en cours d'année.

Tous les renseignements fournis resteront confidentiels.

2) La fiche d'urgence :

Cette fiche vous sera remise à la rentrée (ou adressée par mail) : rapportez-la rapidement complétée et signée.

Mentionnez bien les problèmes de santé de votre enfant. En cas d'allergie (alimentaire ou autre), de prise de médicaments (Ventoline…), un PAI (Projet d'Accueil Personnalisé) doit être établi avec le médecin scolaire.

3) L'attestation d'assurance :

Il est important que votre enfant soit assuré. Il doit être couvert pour les dommages dont il serait l'auteur **(responsabilité civile)** mais également pour les dommages dont il serait victime, s'il se blesse seul **(individuelle accident)**.

L'assurance est obligatoire pour toutes les sorties.

Vous pouvez choisir des assurances scolaires (MAE/FCPE/PEEP…) mais vous pouvez aussi vous assurer auprès de votre assureur habituel (assurance habitation).

4) L'inscription aux services municipaux : garderie - cantine - accueil du mercredi :

• La garderie périscolaire est ouverte de 7h15 à 8h35 et de 16h30 à 18h30. Les enfants sont encadrés par des animatrices qui font partie du personnel communal.
Le site est celui de la Maison Verte à quelques dizaines de mètres de l'école.

• La cantine propose des repas cuisinés sur place par une cuisinière professionnelle. Les enfants sont encadrés par du personnel communal.

• Un service d'ACCUEIL COMMUNAL est à votre disposition, le mercredi durant la période scolaire dans la Maison verte.
• La direction est assurée par Elric TOUSSAINT, directeur de l'AFRIEJ (Association Familles Rurales Intercommunale Enfance Jeunesse) en partenariat avec le personnel communal.
Les horaires d'ouverture sont de 7h15 à 18h30.
Les enfants peuvent être récupérés le midi jusqu'à 12h30.
Un service de repas froid est proposé au sein de la cantine de l'école.

Les inscriptions se font auprès du secrétariat de la Mairie (consultez le site https://www.mairie-distre.fr/ pour les tarifs et les conditions d'inscription).

5) L'inscription pour le transport scolaire :

Les inscriptions se font par dossier à retirer auprès d'Agglobus Saumur (consultez le site https://www.agglobus.fr/).

Les petites choses indispensables

Chaque jour, les enfants feront des activités physiques dans une salle spécifique ou à l'extérieur. Par sécurité et confort pour votre enfant, il faut des chaussures qui tiennent bien aux pieds.

Habillez votre enfant avec **des vêtements simples**, faciles à enfiler pour favoriser son autonomie
(par exemple pour **aller aux toilettes sans aide**).
Evitez les salopettes, les ceintures, les lacets….
Pensez **à marquer les affaires de votre enfant**.

Même si votre enfant est propre, **veuillez apporter et laisser des vêtements de rechange** (culotte/slip, pantalon, haut, chaussettes) dans son cartable toute l'année. Si nous devons vous prêter des vêtements, pensez à nous les rapporter propres rapidement.

Au début de l'année, votre enfant peut apporter sa peluche préférée (son « doudou », son « ninnin ») pour se rassurer. Par contre, veillez à ce que votre enfant n'amène pas de bijoux, bonbons, gâteaux, biberons, petites voitures et autres jouets.

La tétine est tolérée au moment de la sieste mais il est bien que l'enfant s'en détache petit à petit par mesure d'hygiène et pour favoriser le langage.

Pour réussir la rentrée de votre enfant

Afin d'accueillir votre enfant dans les meilleures conditions, n'hésitez pas à demander à la directrice une visite de l'école afin de le familiariser avec ces lieux qu'il découvrira début septembre.

Avant la rentrée, parlez-lui de l'école. Rappelez-lui ce qu'il a vu lors de la visite. Feuilletez ce livret d'accueil, commentez les photos pour qu'il comprenne ce qu'il va faire ou découvrir.

Les premiers jours d'école, si vous le pouvez, votre présence en classe, en début d'accueil, peut aider votre enfant à s'adapter. Ensuite, acceptez les petites et grosses larmes.
Les larmes sont l'expression normale de l'émotion, de l'angoisse de la séparation.
Dès que l'enfant se met à jouer, il s'arrête de pleurer.

Lorsque vous partez, précisez-lui qui viendra le chercher.

Chaque enfant s'adapte à l'école à son rythme. Faites-lui confiance pour lui permettre d'aller vers les autres.

Galerie de photographies

La façade de l'école des Vignes

L'entrée de l'école des Vignes

Le bâtiment de la classe PS-MS

Le hall d'accueil

l

Les sanitaires

La salle de classe

La salle de motricité et d'activités

Le dortoir

Le bâtiment de la cantine

La Maison verte

L'école au quotidien

Pour que l'enfant soit prêt pour sa matinée d'école :

- donnez-lui un petit-déjeuner (il n'y a pas de goûter à l'école ; seulement un verre de lait ou de jus de fruits vers 10h30 *).

- respectez autant que possible un rythme de vie régulier (repas, sommeil aux mêmes heures chaque jour).

Chaque jour, lorsqu'il arrive à l'école, proposez-lui d'aller aux toilettes avant de rentrer en classe et aidez-le à se laver et sécher les mains.

Les petites maladies sont fréquentes en début de scolarisation. L'école n'accueille pas les enfants malades car un enfant malade est souvent un enfant contagieux qui peut contaminer les autres élèves. Prévoyez une solution pour le faire garder en cas de besoin.

Si votre enfant est absent, n'oubliez pas d'appeler l'école pour nous prévenir (répondeur si nécessaire).

* *pour les 36 semaines d'école, une participation financière est demandée aux familles.*

La propreté :

Les élèves de TPS doivent impérativement être propres à leur entrée en maternelle. Si ce n'est pas le cas, ils ne pourront pas être inscrits.

En revanche, nous avons l'obligation de scolariser les enfants dès leurs 3 ans (âge au cours de l'année civile) quelque soit leur propreté. **Nous vous remercions par avance de faire le maximum pour encourager votre enfant à être propre avant son entrée à l'école.**

Vérifiez régulièrement la tête de votre enfant. Si vous remarquez des poux ou des lentes, traitez-le au plus vite ; n'oubliez pas ses vêtements, les peluches, la literie, le canapé, les sièges de voiture….

Prévenez la maîtresse, le maître pour que les autres familles soient informées.

Les horaires de l'école

A l'ouverture du portail, conduisez votre enfant directement dans sa classe :
- le matin entre 8h35 et 8h45
-l'après-midi entre 13h35 et 13h45
Après 8h50 et 13h50, le portail est fermé à clef.

A l'entrée comme pour la sortie, soyez ponctuels pour l'organisation de la classe et pour votre enfant ! Des larmes et des angoisses seront ainsi évitées.

Aménagement du temps scolaire :

Le décret n° 2019-826 du 2 août 2019 relatif aux modalités d'aménagement de l'obligation d'assiduité en petite section d'école maternelle permet à l'Inspecteur de l'Education Nationale de la

circonscription de Saumur d'autoriser un aménagement du temps de présence sur l'école des enfants scolarisés en PS.

Ce sont les personnes responsables de l'enfant qui doivent en faire la demande si elles jugent qu'il y a nécessité d'une adaptation progressive au rythme de vie à l'école maternelle de certains jeunes enfants. Elles feront part de leur demande à la directrice dès la rentrée scolaire.

L'aménagement ne pourra porter que sur les heures de classe de l'après-midi et les modalités de cet aménagement prendront en compte le fonctionnement général de l'école, notamment les horaires d'entrée et de sortie des classes.

Planning de la semaine scolaire

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
8h35 – 8h45	Accueil en classe	Accueil en classe	Accueil en classe	Accueil en classe
8h45 – 10h00	Activités	Activités	Activités	Activités
10h00 – 10h30	Récréation	Récréation	Récréation	Récréation
10h30 – 12h00	Activités	Activités	Activités	Activités
12h00 -13h00	Repas	Repas	Repas	Repas
13h00 – 15h30	Sieste	Sieste	Sieste	Sieste
15h30 – 16h00	Récréation	Récréation	Récréation	Récréation
16h00 – 16h30	Activités	Activités	Activités	Activités

Au moment de la sortie, les petits s'angoissent vite lorsqu'ils voient les autres partir avec leurs parents. Nous vous conseillons de venir chercher les plus petits avant les aînés (surtout en début d'année).

Que va faire et apprendre votre enfant à l'école maternelle ?

Depuis la rentrée 2021, les programmes de l'école ont été légèrement modifiés :

1. Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions
2. Agir, exprimer et comprendre à travers l'activité physique
3. Agir, s'exprimer et comprendre à travers les activités artistiques
4. Acquérir les premiers outils mathématiques
5. Explorer le monde (monde du vivant, temps et espace)

Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions

Cet apprentissage est au cœur de la maternelle. Votre écolier va apprendre à s'exprimer, comprendre sa propre pensée et celle de ses petits camarades.

- Il ose entrer en communication (il participe aux échanges…).
- Il comprend et apprend (il est capable de décrire, d'évoquer des évènements proches…).
- Il échange et réfléchit avec les autres (il est capable de reformuler une consigne…).
- Il commence à réfléchir sur la langue et acquiert une conscience phonologique (il repère les sons en début de mot…).

- Il s'éveille à la diversité linguistique.
- Il écoute et comprend l'écrit (il découvre des textes lus, il participe aux échanges qui suivent…).
- Il découvre la fonction de l'écrit (il utilise son étiquette prénom, il observe l'écrit…).
- Il découvre le principe alphabétique (il reconnaît son prénom, il observe les lettres de son prénom…).
- Il fait du graphisme (tracés de points, lignes verticales, horizontales, brisées, ondulées…).
- Il commence à écrire tout seul (il contrôle son geste, il prend des repères dans l'espace de la feuille…).

Agir, exprimer et comprendre à travers l'activité physique

Tous les jours, votre petit écolier consacre 30 à 40 minutes à une activité physique. Cet éveil corporel développe sa motricité mais aussi ses capacités sensorielles et une intelligence spatiale et motrice.

- Il agit dans l'espace sur la durée et sur les objets (il découvre les ballons, les cerceaux…).
- Il adapte ses équilibres et ses déplacements à des environnements et des contraintes variés (il marche, il court, il saute, il rampe…).
- Il communique avec les autres au travers d'actions à visée expressive ou artistique (il danse seul, avec un camarade, il fait des rondes …).
- Il collabore, coopère, s'oppose (il découvre des jeux collectifs, il apprend les règles…).

Agir, s'exprimer et comprendre à travers les activités artistiques

- Il dessine (il illustre une activité…).
- Il s'exerce au graphisme décoratif.
- Il réalise des compositions plastiques planes et en volume (il travaille autour de la couleur, de la matière…).

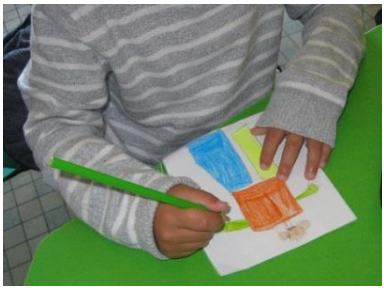

- Il observe, comprend et transforme les images (il travaille sur des œuvres d'art, il décrit des images…).

- Il joue avec sa voix et acquiert un répertoire de comptines et de chansons.
- Il explore les instruments et il utilise les sonorités du corps (il travaille sur des jeux rythmiques…).
- Il affine son écoute (il travaille autour de l'écoute et du silence…).
- Il pratique quelques activités du spectacle vivant (il participe à un spectacle, il devient spectateur…).

Acquérir les premiers outils mathématiques

- Il construit les nombres pour exprimer les quantités (il différencie : beaucoup/pas beaucoup – trop/assez/pas assez…).
- Il stabilise la connaissance des petits nombres (il différencie 1-2-3…).
- Il utilise le nombre pour désigner un rang, une position (il différencie 1er/2ème/3ème…).
- Il utilise le nombre pour résoudre des problèmes.
- Il acquiert la suite orale des mots-nombres (il apprend des comptines numériques …).
- Il écrit les nombres avec des chiffres (à travers des jeux, le calendrier…).
- Il dénombre des petites quantités 1 et 2…
- Il explore des formes, des grandeurs, des suites organisées (il trie, classe des objets, il les range selon leur taille…).

Explorer le monde

Observer ce qui l'entoure, se repérer dans le temps et l'espace, compter, classer, mais aussi raisonner : tout un programme !

- Il se repère dans le temps, dans l'espace (il distingue le matin/l'après-midi, il se repère dans la classe…).
- Il découvre le monde du vivant (il distingue les parties de son corps, il observe le monde animal…).
- Il utilise, fabrique et manipule des objets (il utilise la pâte à modeler, la semoule pour malaxer, mélanger, couper…).
- Il utilise des outils numériques.

A l'école, votre enfant va grandir et apprendre avec les autres tout en devenant de plus en plus autonome et en se construisant en tant qu'individu.

Tous ces apprentissages s'inscrivent dans les programmes nationaux de l'école primaire de la TPS au CM2.

Source d'informations supplémentaires

Le Ministère de l'Education Nationale met à disposition des familles « **La mallette des Parents** ». C'est un espace de conseils, ressources et outils pour mieux comprendre les enjeux de l'école.

Cet espace est accessible en cliquant sur le lien suivant :

https://mallettedesparents.education.gouv.fr/